



INFORMATION AUX MÉDIAS

Salaires des membres du Conseil communal

Certaines récentes affirmations ou publications laissent penser qu'un membre du Conseil communal de Val-de-Ruz touche CHF 200'000.- de salaire annuel, voire bien davantage.

Le bureau du Conseil général souhaite rappeler que le traitement annuel brut d'un membre de notre exécutif est de 152'951.50 et qu'il n'a pas varié depuis la création de notre commune. Cela correspond à un traitement mensuel brut de CHF 11'765.50.

Les débats lors de la séance du Conseil général du 18 décembre dernier, ainsi que les articles de presse y relatifs, ont laissé filtrer des informations erronées au sujet des salaires des membres de notre exécutif communal.

Considérant que les débats de notre législatif ne doivent en aucune manière servir de base à la diffusion d'informations incorrectes ou biaisées, le bureau du Conseil général tient à préciser les éléments qui suivent.

- Par décision du Conseil général du 18 février 2013 (règlement sur le statut des membres du Conseil communal), les membres du Conseil communal sont colloqués en classe 16 de l'échelle cantonale des traitements. Dans sa dernière édition 2017, cette classe offre une plage de salaires annuels bruts allant d'environ CHF 136'700.- à environ CHF 193'400.-.
- Depuis lors, le traitement annuel brut a **invariablement** été fixé dans le premier tiers de cette classe, avec un **salaire annuel brut de CHF 152'951.50** ce qui correspond à **treize salaires mensuels bruts de CHF 11'765.50**. Les heures supplémentaires ne sont ni compensées ni rémunérées.
- À cette somme s'ajoute un montant forfaitaire annuel de CHF 2'000.- pour couvrir une petite partie des divers frais professionnels. Les éventuelles indemnités ou jetons de présence perçus lors de certaines délégations (conseils d'administration par exemple) sont intégralement rétrocédés à la Commune de Val-de-Ruz.

À toutes fins utiles, nous reproduisons ci-dessous la rubrique *Traitements de l'exécutif* de 2013 à 2018 :

Année	Solde	Par membre du CC	Commentaire
Comptes 2013	764'757.-	152'951.50	
Comptes 2014	764'757.-	152'951.50	
Comptes 2015	758'384.-	152'951.50	vacance temporaire à l'exécutif
Comptes 2016	764'757.-	152'951.50	
Budget 2017	764'757.-	152'951.50	
Budget 2018	764'760.-	152'952.-	arrondi budgétaire à la dizaine

Pour contact : Jan Villat, président du Conseil général, jan.villat@gmail.com, 078 631 58 84.

Val-de-Ruz, le 22 décembre 2017